

COMMUNE DE SAINT PIERRE DE VARENNES  
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le 21/11/2024

ID : 071-217104686-20241115-037\_2024-DE



SEANCE ordinaire du 15 novembre 2024 à 19 h 00

Afférents au Conseil = 15      En exercice = 14      Présents à la séance : 11      Convocation du 04/11/2024

le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur DURAND Gérard, Maire.

Présents : Mmes Maria DRABOWICZ, Agnès GRILLOT, Christelle GUILLEMINOT, Rosaria SWIADEK, MM. Patrick CAMUS, Loïc GARNIER, Stéphane GIRARD, Patrick JURY, Patrice LARONZE, Benjamin LEDOUX et Gérard DURAND, Maire.

Absents, excusés et pouvoirs : Mme Marion ALEXANDRE, excusée  
M. Dominique RAVault = pouvoir à M. Patrick JURY  
M. Aimé MAIERON = pouvoir à M. Gérard DURAND

Absent : //

Désignation du Secrétaire de séance : Mme Maria DRABOWICZ

**Délibération n° 037 2024**

**Convention SYDESL pour financement travaux poste de Grizy**

Par délibération n° 033\_2023 en date du 30 juin 2023, le Conseil Municipal avait donné son accord sur la participation financière de la Commune liée à ces travaux, avec un paiement échelonné sur 3 ans.

Notre demande d'échelonnement ayant été acceptée, une convention de financement a été signée entre le SYDESL et la Commune ; il nous est demandé de bien vouloir délibérer à nouveau, en reprenant les mêmes termes et d'ajouter « **charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces administratives nécessaires** ».

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, donne son accord pour cet ajout et autorise M. le Maire à signer tout document lié à cette affaire.*

Signatures du Maire et du secrétaire, pour extrait conforme :

Le secrétaire de séance

Le Maire, Gérard DURAND